

## Les équivalents en Europe d'Ingénieurs et Scientifiques de France (N°3)

Dans les Flash Info précédents diffusés en 2010 nous avons décrit les équivalents en Europe des Ingénieurs et Scientifiques de France dans les pays d'Europe dans lesquels l'accès à la profession d'ingénieur est réglementé par la Profession, soit essentiellement la Grande Bretagne et l'Irlande ([Flash info N°20 de JUIN 2010](#)), puis ceux dans lesquels l'accès à la profession d'ingénieur est réglementé par l'Etat, à savoir l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grèce ([Flash info N°28 d'OCTOBRE 2010](#)).

Parmi les autres pays d'Europe, on peut distinguer également les :



Pays dans lesquels seule l'appellation professionnelle d'ingénieur est protégée.  
(dont les pays d'Europe du Nord).



Allemagne



**En Allemagne**, la profession n'est pas réglementée. Il existe de nombreuses associations d'ingénieurs : chimie, génie civil, électronique, mécanique, etc. coiffées par une fédération chapeau le DVT (Deutscher Verband technisch-wissenschaftlicher Vereine). Le **VDI** ([Verein Deutscher Ingenieure](#)) (à l'origine mécanique) est la plus importante d'entre elles avec environ 120 000 adhérents individuels. En outre le VDI (à moins que ce ne soit l'inverse !) a été chargé par l'administration allemande de tout ce qui est normalisation (l'AFNOR en France) et essais (le LNE en France). Toutefois, pour exercer l'activité d'ingénieur libéral (ingénieur conseil) et être autorisé à signer des plans, il faut être inscrit au préalable à la Chambre des ingénieurs (« Répertoire ») du Land dans lequel l'activité est exercée.

Le VDI perçoit directement les cotisations de ses membres individuels, mais aussi des fonds publics et privés pour gérer les normes et les essais ; c'est une véritable entreprise avec plus de 100 salariés.

Le VDI a lancé, avec l'appui du gouvernement et des universités (même s'il y a des tentatives de concurrence entre plusieurs Landers) une entité, l'ASIIN, chargée de l'accréditation des formations d'ingénieurs (avec encore une nuance entre Fachschule et Universität).

Retrouvez le site du VDI sur : [www.vdi.de](http://www.vdi.de) et le comité Allemand membre de la FEANI sur : [www.dvt-net.de](http://www.dvt-net.de)



Belgique



**En Belgique**, la dénomination ingénieur est protégée par la loi du 11 septembre 1933 qui en réserve l'usage à ceux qui détiennent l'un des titres d'ingénieur prévus par cette loi. Il n'existe aucun registre, mais chaque association édite un annuaire qui est public. Il y a au moins quatre associations, cycle long et cycle court, en Wallonie et en Flandre.

Retrouvez le Comité Belge membre de la FEANI sur : [www.cibic.be](http://www.cibic.be)



Pays-Bas



**Dans les Pays-Bas**, il existe 2 associations, cycle long et cycle court, qui gèrent chacune son propre registre. Par ailleurs il existe une entité d'accréditation des formations d'ingénieurs indépendante.

Retrouvez le Comité des Pays-Bas membre de la FEANI sur : [www.kiviniria.nl](http://www.kiviniria.nl)



Suisse



**Enfin, en Suisse** la Fondation des registres suisses des ingénieurs des architectes et techniciens gère les trois registres suivants :

- Registre A : ingénieurs et architectes diplômés des écoles polytechniques fédérales, de l'institut d'architecture de l'Université de Genève ou d'autres établissements suisses de rang universitaire, et qui justifient de trois ans d'exercice du métier d'ingénieur après l'attribution du diplôme, les diplômés des grandes écoles étrangères reconnues équivalentes et exerçant leur profession en Suisse peuvent être inscrits aux mêmes conditions.
- Registre B : pour les ingénieurs de cycle court qui peuvent justifier de 3 ans d'exercice du métier d'ingénieur.
- Registre C : les techniciens qui ont réussi l'examen final d'une école technique reconnue par le Conseil de la Fondation et qui peuvent justifier de 2 ans d'exercice du métier d'ingénieur.

Retrouvez le Comité Suisse membre de la FEANI sur : [www.reg.ch](http://www.reg.ch)

Plus d'information sur : [www.feani.org](http://www.feani.org)

**François BLIN,**  
Délégué Général